

Justificatif généré le 07/07/2022

Support de parution :



Date de parution :

07/07/2022

Département de publication :

(93) Seine-Saint-Denis

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=305512>

N° d'annonce :

19301520168693-2021J00346_2022-06-21

MALARCOM

Société à responsabilité limitée

90 Boulevard Anatole France, 93200 Saint-Denis

R.C.S. : BOBIGNY 819 724 758

Activité : travaux d'installation électrique dans tous locaux

Tribunal de commerce de Bobigny

Extrait de jugement – Jugement d'interdiction de gérer

Jugement en date du 21 juin 2022

Greffes du Tribunal de Commerce de Bobigny. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Mohamed Ibrahim CHERIF pour une durée de 3 ans.